

EDUCATION ET PATRIMOINE

Les documents qui suivent ont été exposés pendant les Journées du Patrimoine 2020 et représentent une toute petite partie des documents que l'on peut trouver aux Archives départementales et métropolitaines sur le thème de l'éducation.

Charles Démia est un ecclésiastique français, fondateur à Lyon du séminaire Saint-Charles, premier lieu de formation des maîtres en France au XVIIe siècle. Lors de ses visites dans les paroisses, constatant la faiblesse des connaissances religieuses des fidèles, il préconise la mise en place d'écoles primaires pour les enfants pauvres. Il parvient à ouvrir cinq écoles de garçons à Lyon et, soutenu par le roi, le système scolaire promu par Démia s'étend et ses disciples ouvrent des écoles gratuites à Saint-Etienne, Villefranche, Saint-Chamond.

Par la suite il collabore avec Jean Villemot, sacristain de Saint-Nizier de Lyon et créent ensemble une école pour les filles dans cette paroisse.

Titre : Journal personnel de Charles Démia
Fond d'origine : 5 D – Petites écoles des pauvres
Date : 1673-1689
Cote : 5 D 136



REGLEMENS
POUR
LES ECOLES
De la Ville & Diocese de Lyon.

DRESSEZ
PAR MESSIRE CHARLES DEMIA,
Prêtre, Promoteur general Substitué de l'Archevêché,
& Directeur general desdites Ecoles.

Par Autorité de Monseigneur l'Illustrissime & Reverendissime
CAMILLE DE NEUFVILLE, Archevêque & Comte de Lyon,
Primat de France, Commandeur des Ordres du Roi, &
Lieutenant General pour sa Majesté aux Pais de Lionnois,
Forêts & Beaujolois.

Ex libris



*Roy
1740*



Cornaton

n° 52

petiten

1740

A LYON,

Aux dépens du Bureau des Ecoles.

Et se vendent chez ANDRÉ OLYER, rue Tupin,
à la Providence.

Titre : Règlement des petites écoles des pauvres
Fond d'origine : 5 D – Petites écoles des pauvres
Date : XVIIe siècle
Cote : 5 D 10

En l'année 1664 M^{rs} Charles Demia prêtre de
Bourg en brene chargé par M^r Labé de S. Just vic-
gen. diocèse de faire la visite des paroisses de Brene et
de Bugy qui ayant découvert une profonde ignorance
et ayant surtout remarqué que la jeunesse de Lyon particu-
lièrement les enfans du menu peuple vivoient dans le
libertinage faute d'instruction priu la Resolution
d'appliquer tous ses soins à l'establissement des cathedres
et de la discipline des écoles.

En 1666 il dressa des remontrances particuleres a M^r
les prevos des marchands et ceheviens de Lyon pour leur
faire connoître la necessité et utilité de l'establissement
des écoles pour l'instruction de l'enfant du pauvre
peuple. On commença d'en établir une en suite d'uy
et des lors on en a établi dans chaque quartier de la
ville et cette ^{entreprise} œuvre a si bien réussi que quelques uns
d'entre ceux qui s'y étoient opposés voyans tomber
avec abondance les benedictions du ciel sur la jeunesse élevée
dans les écoles lui ont rendu dans la suite des services
considerables

M^{rs}neur Camille de neuville pour lors archevesque
de Lyon voyans les grands fruits de cet establissement



D

44.
35.

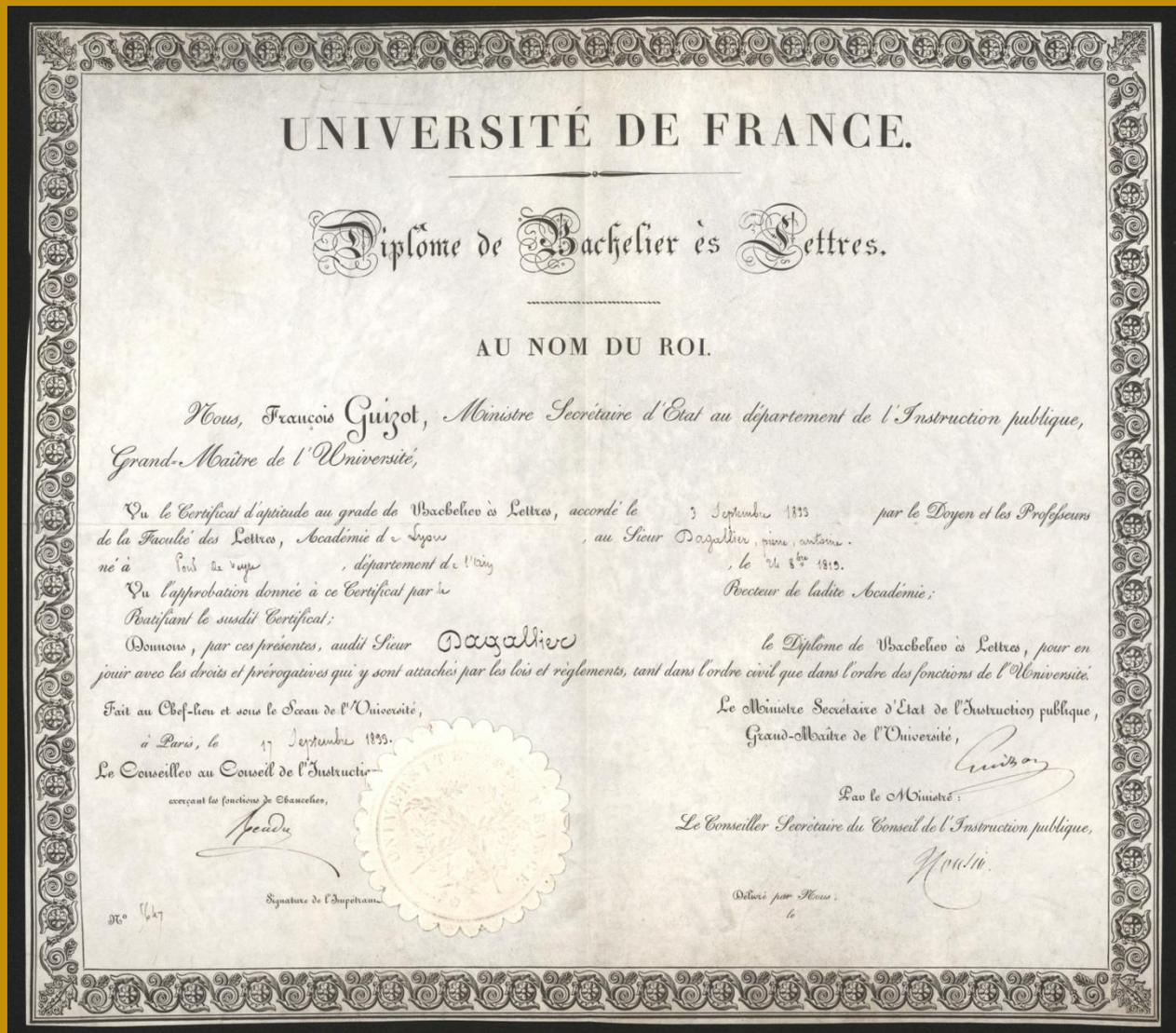
Titre : Lettre sur les débuts des petites écoles des pauvres

Fond d'origine : 5 D – Petites écoles des pauvres

Date : XVIIe siècle

Cote : 5 D 10

Les premiers baccalauréats datent en France du XIII^e siècle avec l'apparition de l'université de Paris. Il est alors dispensé dans quatre facultés : faculté des arts, de médecine, de droit et de théologie. Une fois ce diplôme obtenu, le bachelier, qui était alors forcément un garçon, pouvait préparer s'il le souhaitait une licence. Alors que la Convention nationale supprime les 22 universités en 1793, Napoléon I^{er} réorganise en 1808 le baccalauréat autour de cinq disciplines : sciences, lettres, droit, médecine, théologie.



Titre : Diplôme du bac

Fond d'origine : 631 W – Rectorat de Lyon

Date : 1833

Cote : 631 W 369



Titre : Diplôme du bac

Fond d'origine : 631 W – Rectorat de Lyon

Date : 1857

Cote : 631 W 385

La première femme à s'inscrire aux épreuves du baccalauréat est Julie-Victoire Daubié, née le 26 mars 1824. Journaliste française, militante des droits des femmes, elle obtient le bac le 16 août 1861 dans le département du Rhône, à Lyon.

ACADÉMIE
de Lyon

Le 16 août 1861, les membres de la Faculté des lettres de Lyon formant le jury d'examen pour le baccalauréat au nombre prescrit par le règlement et assistés de M. Bricu professeur à la Faculté des sciences de Lyon siégeant à Lyon professeur de la Faculté, par les candidats inscrits pour la séance de ce jour au nombre de vingt-deux savoir:

SESSION
D'EXAMENS DU MOIS
de Août 1861

NOMS DES CANDIDATS.		NOMS DES CANDIDATS.	
1 Daubie, Julie-Victoire	x 13	Piura, Paul-Philibert	
2 Gautier, Philippe-Louis	x 14	Caupenot, Rite-urbain	
3 Bonnet, Marie-Gabriel-Maurice	x 15	Milhet, Jean-Paul	
4 Fontan, Jeanne	x 16	Desjardins desjardins, M. Phil L. Michel	
5 Clauzel, Charles-Louis	x 17	Brunon, Antoine-Ernest	
6 Garin, François-Xavier	x 18	Debon, Marie-Louis	
7 Guillet, Louis-Alphonse-Maurice	x 19	Carricr, Eugène-Jean-Joseph	
8 Petit, Pierre	x 20	Athènes, Marie-Joseph	
9 Bonthoux, François-Jacques-Henri	x 21	Piura, Paul-Joseph	
10 Vincent, Vincent	x 22	Schuber, Jean-Charles	
11 Vincent, Vincent	x 23		
12 Vincent, Vincent	x 24		
	25		

Ont déclaré admissibles aux épreuves orales, à raison des notes par eux obtenues et ci-après mentionnées, les candidats dont les noms suivent:

NOMS DES CANDIDATS.	COULEUR DES BOULES.		NOMS DES CANDIDATS.	COULEUR DES BOULES.	
	Session	Dir. Let.		Session	Dir. Let.
Daubie	R	Bl	Boiron	R	R
Gautier	R	R	Brunon	R	R
x Bonnet	R	R	ajourné		
Fontan	R	R	Caupenot	R	N
Clauzel	Bl	R	Milhet	N	R
Garin	R	R	Desjardins	R	N
Guillet	R	R	Bricu		
x Petit	R	R	Debon		
Bonthoux	Bl	R	Carricr		
x Vincent à Vaugelas J. R.	R	R	Athènes		
x Vincent à Vaugelas J. R.	R	R	Piura		
			Schuber		

Instruction sup. n°
Lyon, le 16 août 1861.

Et ont signé

Titre : Procès-verbal du certificat d'aptitude de Julie-Victoire Daubié

Fond d'origine : 631 W - Rectorat de Lyon

Date : 1861

Cote : 631 W 12

Et le 17 août 1861, les membres du Jury ci-dessus désignés procédant dans la forme et dans le temps voulus par le règlement du 5 septembre 1852, à l'examen oral des candidats admis à subir la seconde partie des épreuves, et après les avoir interrogés sur toutes les matières du programme;

Vu le résultat du scrutin ouvert sur chacun d'eux et constatant les suffrages par eux obtenus dans la proportion suivante:

NOMS DES CANDIDATS.	COULEUR DES BOULES.			NOMS DES CANDIDATS.	COULEUR DES BOULES.		
	Bl	R	N				
Daubie	3	6	1				
Gautier	1	9					
x Bonnet		7	3				
Fontan	1	7	2				
Clauzel	2	7	1				
Garin	1	7	2				
Guillet	2	7	1				
x Petit		7	3				
Bonthoux	4	6					
x de Vaugelas J. Louis		7	3				
x de Vaugelas François	1	9					
Boiron	2	3					
Brunon	4	6					

Ont déclaré admissibles au grade de bachelier ès-lettres:

1^o Avec la mention très-bien les sieurs

B. avec la mention *très-bien*
Bonthoux
Brunon

2^o Avec la mention *assez-bien*

Daubie
Gautier
Fontan
Clauzel
Garin
Guillet
x de Vaugelas fr.
Boiron

3^o Avec la mention *bien* les sieurs

ont signé H. M. Bouillier Darist
Demour Bricu

Aux Archives sont conservés des cahiers d'écoliers de diverses époques et provenant de différents fonds.



Titre : Cahier d'écolier

Fond d'origine : 339 J – Fonds Berne

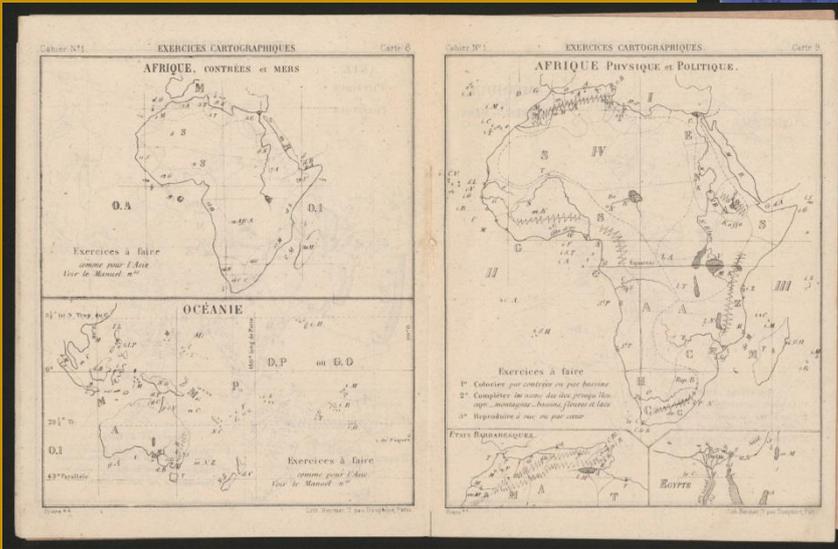
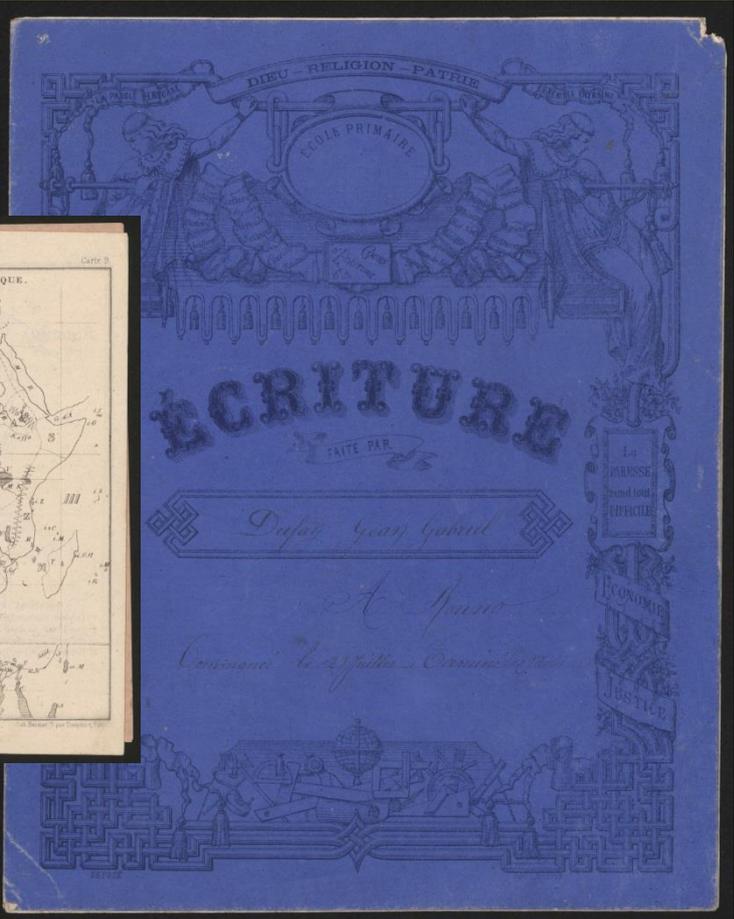
Date : 1775

Cote : 339 J NC

Cahier de Devoirs
appartenant à moi
Gabriel Dufay
 Commune de Ronno
 canton de Mably, département de Rhône
 Villefranche département de Rhône

Bâtarde.
 Aix, Besançon, Orléans,
 Châlons, Evreux, Pau,
 Lorient, Reims, Lille, Charbourg,
 Rouen, Nantes, Bordeaux, Marseille, St
 Romain, Grenoble, Montpellier, Nîmes, Epuy,
 Carcassonne, Castelnaudary, Clermont, Châlons
 Lyon, Lunéville, Sarcelles, Valenciennes, Langres,
 Lorient, Pau, Bayonne, Pauvres, Lézignan, Lézignan,
 Lézignan à Lunon par Epuy, Nant le 6 Février 1877

Gothique.
 Lyon, Ville, La Rochelle, H,
 Paris, Poitiers, Perpignan, Pau,
 Nancy, Ainc, Nantes, Noyons, Nant,
 Marseille, Montpellier, Montauban, M,
 Bordeaux, Besançon, Brest, Bayonne, Briqueras,
 Carcassonne, Clermont, Châlons, Calais, Carcassonne,
 France, Portugal, Autriche, Angleterre, Islande, Islande, Italie,
 Fait par Marc Lajoy, le 1 Janvier 1877, Ronno



Titre : Cahiers d'écolier de Gabriel Dufay
Fond d'origine : 1 T – Commune de Ronno (documents antérieurs à 1940)
Date : 1877-1879
Cote : 1 T 6336

7

La surface du rectangle mesure:

$$0,80m \times 0,60m = 0,48m^2$$

Le cercle pèse

$$9,360kg \times 0,28m = 2,6208kg \quad 5,460kg$$

0,28

Mardi 27 Avril

Grammaire

page 36 n° 172

- Des draps noirs — des toiles noires.
 Des pains bis — des étoffes bisées.
 Des fruits dorés — des pains dorés.
 Des lis blancs — des roses blanches.
 Des iris violettes — des pensées violettes.
 Des rubans orange — des soies orange.
 Des lilas mauves — des tulipes mauves.
 Des yeux bleus — des encre bleus.

8

mettre la
prononciation

Vendredi 29 Avril.

Orthographe

8

- Des dahlias rouges — Des pensées violettes.
 Des corages bleu clair — Des étoffes mauves.
 Des peintures crème — Le ciel avait puis des tons
 vert, gris, bleu, verdâtre. Des pots de chrysanthèmes paraissaient
 leurs floraisons blanches, brunes et roses.
 La jacinthe avait ses épis bleu violet et
 roses. Les rayons jaune pâle entraient par
 les deux fenêtres

Titre : Cahier d'écolier

Fond d'origine : 5738 W – Commune de Ronno (documents postérieurs à 1940)

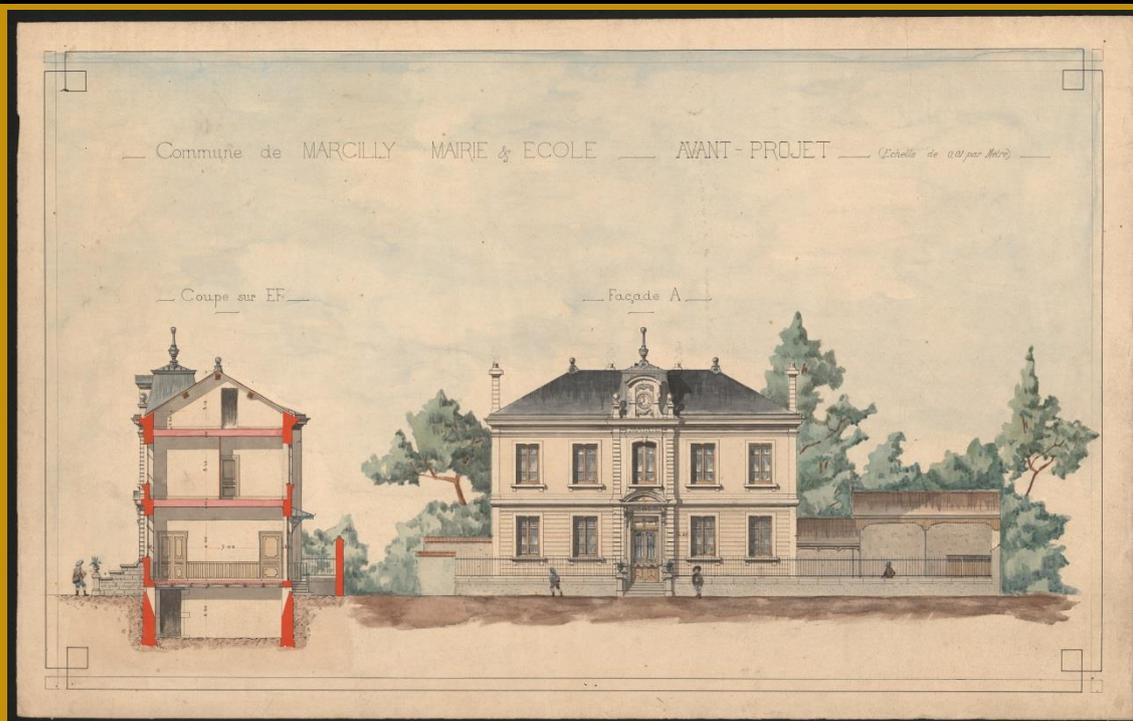
Date : 1949

Cote : 5738 W 13

En 1878, une loi impose aux communes d'avoir un bâtiment dédié aux écoles ; un décret en Conseil d'État permettait même de passer outre au refus d'une commune et d'inscrire d'office la dépense correspondante à son budget.

C'est ce besoin diversifié d'équipements communaux, lié à un souci d'économie et d'efficacité, qui explique le couplage, quasi général dans les petites communes, de la mairie et de l'école, les Mairies-Écoles, et parfois avec d'autres équipements communaux.

Dans le paysage rural, le bâtiment école-mairie s'oppose dès lors directement et de façon visible à l'église paroissiale.



Titre : Plan aquarellé de la façade de la Mairie/école de Marcilly d'Azergues

Fond d'origine : EDEPOT 125 – Commune de Marcilly

Date : s.d.

Cote : EDEPOT 125/88

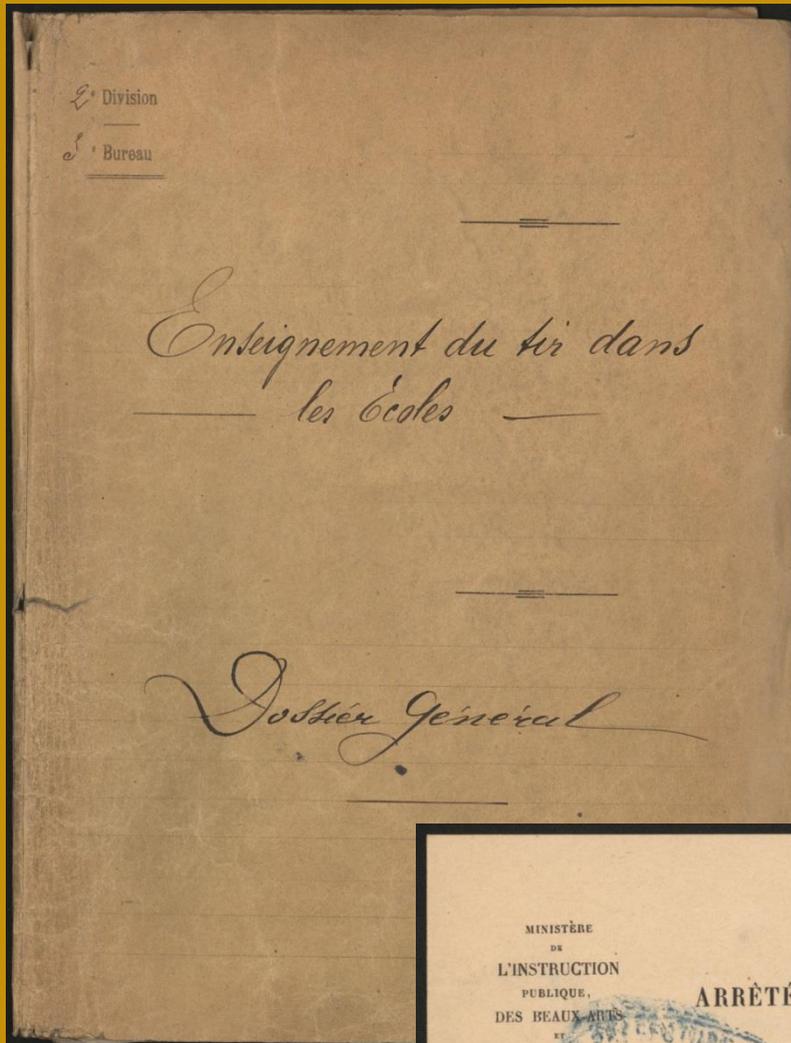


Titre : Projet d'agrandissement de l'école des garçons de Saint-Pierre-la-Palud

Fond d'origine : EDEPOT 231 – Commune de Saint-Pierre-la-Palud

Date : 1899

Cote : EDEPOT 231/158



Suite à la loi du 27 janvier 1880 qui rend obligatoire l'enseignement de la gymnastique et des exercices militaires dans les écoles primaires, le gouvernement met à disposition dans les écoles primaires de garçons des fusils destinés à l'exercice du tir. Dans un contexte de montée du nationalisme et de l'esprit de revanche, le but est de préparer de futurs soldats.

MINISTÈRE
DE
L'INSTRUCTION
PUBLIQUE,
DES BEAUX-ARTS
ET
DES CULTES.

DIRECTION
DE
L'ENSEIGNEMENT
PRIMAIRE.
2^e BUREAU.

ARRÊTÉ DU 27 JUILLET 1893

relatif aux exercices de tir.

LE MINISTRE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE, DES BEAUX-ARTS ET DES CULTES,
Vu la loi du 28 mars 1882, article 1^{er};
Vu la loi du 30 octobre 1886, article 3;
Vu le décret du 18 janvier 1887, article 27;
Vu l'arrêté du 18 janvier 1887, article 17;
Vu les programmes d'enseignement des écoles primaires élémentaires;
Le Conseil supérieur de l'Instruction publique entendu,

ARRÊTE :

ARTICLE UNIQUE. Dans le cours moyen et dans le cours supérieur des écoles primaires publiques l'addition suivante est apportée au programme des exercices militaires :

« Pour les élèves âgés de plus de 10 ans, exercice de tir à dix mètres à la carabine Flobert. »

Fait à Paris, le 27 juillet 1893.

R. POINCARÉ.

Titre : Enseignement militaire à l'école

Fond d'origine : T -
Préfecture du Rhône/Instruction publique

Date : 1893-1914

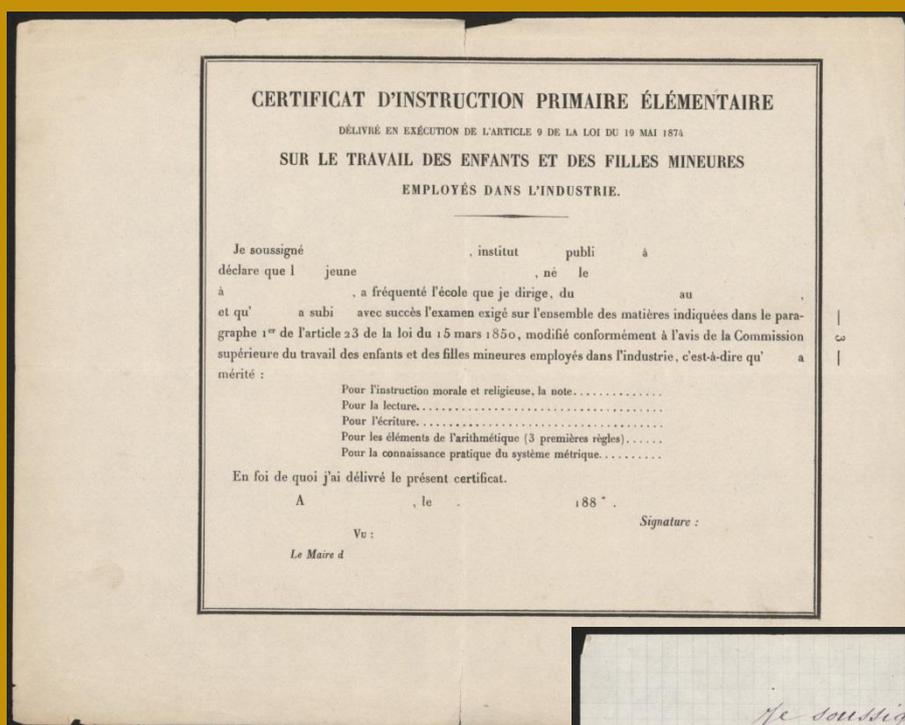
Cote : T 96

La loi de Jules Ferry de 1882 rend l'instruction obligatoire.

Les enfants des deux sexes de 6 à 13 ans doivent avoir une instruction minimum qui peut être donnée dans des écoles publiques ou des écoles privées, ou bien encore dans la famille. Cette durée de scolarisation peut être diminuée si l'élève obtient le certificat d'études, auquel il est en droit de se présenter dès l'âge de onze ans.

Dans de nombreux cas, des certificats délivrés trop facilement par les instituteurs permettent une entrée de l'enfant dans le monde du travail avant l'âge légal.

Il faudra attendre la loi de 1892 pour que l'âge d'embauche légal des enfants dans les manufactures (qui avait été fixé à huit ans en 1841 et à douze ans en 1874) soit enfin repoussé à treize ans, et mis ainsi en conformité avec la législation scolaire.



Titre : Certificat d'instruction primaire élémentaire

Fond d'origine : 10 M - Travail et main-d'œuvre (1800-1940)

Date : 1882

Cote : 10 M 94

Je soussigné, Reverdat, instituteur primaire à Cayon (Aisne), déclare que le jeune Perinot Pierre possède l'instruction primaire élémentaire sur les matières énumérées dans la loi du 19 mars 1874.
En témoignage de quoi j'appose la signature ci-après.
Reverdat, instituteur primaire, Cayon, le 11 juin 1882.

MINISTÈRE
DE
L'INSTRUCTION
PUBLIQUE
ET
DES BEAUX-ARTS.

DIRECTION
DE L'ENSEIGNEMENT
PRIMAIRE.

2^e BUREAU.

OBJET.

Loi du 19 mai 1874
sur le travail des en-
fants dans les manu-
factures.

Certificats
d'instruction élémen-
taire.

CIRCULAIRE.

Paris, le 20 mai 1882



MONSIEUR LE PRÉFET,

Mon collègue, M. le Ministre du commerce, vient d'appeler mon attention sur la facilité excessive avec laquelle, dans certains départements, les instituteurs délivrent les certificats dont doivent être munis, aux termes de la loi du 19 mai 1874, les enfants mineurs employés dans les manufactures. MM. les Inspecteurs divisionnaires adressent à ce sujet des réclamations incessantes, en faisant remarquer avec raison que cette facilité regrettable rend complètement illusoire l'efficacité des mesures que le législateur a édictées pour assurer aux enfants employés dans l'industrie les bienfaits de l'instruction.

Il importe de remédier à cet état de choses, et je vous prie, Monsieur le Préfet, de vouloir bien rappeler aux instituteurs et aux maires les prescriptions des circulaires des 20 juillet 1875, 20 février 1877 et 21 novembre 1879, en les invitant à s'y conformer ponctuellement.

Veuillez leur recommander expressément de ne plus délivrer, à l'avenir, de certificats aussi insignifiants que ceux qu'ils ont cru pouvoir donner trop souvent.

Recevez, Monsieur le Préfet, l'assurance de ma considéra-
tion très distinguée.

Le Ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts,

Signé : JULES FERRY.

Pour copie conforme :

*L'Inspecteur général de l'Instruction publique,
Directeur de l'Enseignement primaire,*

F. BUISSON.



A Monsieur le Préfet du département d

Titre : Lettre de Jules Ferry demandant plus de contrôle dans l'attribution des certificats d'instruction

Fond d'origine : 10 M – Travail et main-d'œuvre (1800-1940)

Date : 1882

Cote : 10 M 94

PRÉFECTURE DU RHÔNE
26 JUIN 1903
N°

Monsieur le Prefet

J'ai l'honneur de solliciter
votre bienveillance pour me faire
autoriser à travailler avant mes treize ans.

Ma mère âgée de 55 ans et mon père
sont sans travail. Moi je suis âgé de
douze ans.

Pour trouver dans la
nécessité je vous demande
l'autorisation de travailler.

En attendant
je reste votre
serviteur

Clerc Louis
Chemin des ...

Sur la demande de M^e Veuve Clerc
la demande faite pour autoriser son fils
âgé de 12 ans à travailler
fabrication des jouets d'enfants plan qui
travaille, ce d'autre part étant donné la misère
cette famille dans travail et sans
renouveler en ...

M^e de police du quartier
St-Louis.

Garant dans l'industrie

Le jeune Clerc, Louis, âgé
de 12 ans, demeurant avec son
mère, n'a demandé
l'autorisation de travailler
dans une usine avant l'âge
de treize ans révolus.

Je vous prie de vouloir
bien informer ce jeune homme
que la loi du 2 novembre
1899, qui interdit l'emploi
des enfants de moins de
treize ans, ne s'applique pas
à cette règle qui en faveur
de ceux de 12 à 13 ans, permet
le certificat d'études primaires.

expédié le 10 juillet 03
ggg

A. Chauv
29 juin 1903

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Lyon, le 24 juin 1903

VILLE DE LYON

2^e Circonscription

ÉCOLE PRIMAIRE

de garçons

Rue des Forges n° 23

L'Instituteur soussigné
certifie que le jeune Clerc
Louis-Jules-Guillaume sait
lire, écrire et compter d'une
manière satisfaisante, et que
c'est le besoin qui oblige sa
famille à le placer quoiqu'il
n'ait pas encore ses treize ans
révolus.

S. Thomas

Titre : Dossier du jeune Louis
Clerc

Fond d'origine : 10 M – Travail et
main-d'œuvre (1800-1940)

Date : 1903

Cote : 10 M 96

Les Archives départementales et métropolitaines conservent de nombreuses archives sur le fonctionnement de l'université, notamment pendant la période de la Seconde Guerre mondiale.

UNIVERSITÉ DE LYON
FACULTÉ DES
LETTRES

Guerre 1939-1944

Renseignements
demandés par l'Académie
le 8 juillet 1948
(communication téléphonique)

Morts au champ d'honneur

Wittmer : Roderen (Haut-Rhin)
Guinet : M^r d. Guinet, 45 rue de la République, Lyon (Rhône)
Gabert : M^r gabert Marcel, instituteur, 1 chemin de Croze, Montélimar (Drôme)
Cresca : G. Isaac 33 boulevard des Belges, Lyon
Bouton : M^r G. Bouton 58 rue de l'Hotel de Ville Lyon
Maubourquet : Impasse Chateau-gaillard Limoges (Haute-Vienne)
Cissandier : 6 impasse Carentaise Lyon (14)
Archinard : P. Vuille 56 rue Boson - Vienne (Isère)

Morts en déportation

Proure : M^r Rémy Proure 5 rue des Italiens, Paris
Carbone : M^r et M^{me} Carbone, Boulevard Auchac, Villa Gynos, Sanary (Var)
Métivier : 57 rue de la Chibaudière Lyon
M^{lle} M. Roederer : 20 rue de la Bastie Szieu (Loire)
Aubrey : 17 cours de Verdun Lyon

Morts en mission et au maquis

Maville : Soucieu en Jarret (Rhône)
Bergeret : 9 rue des Pierres Plantées Lyon
gaillard :

Mesillés ou exécutés en France

Dru : 14 place Jean Macé Lyon
Chomas

Titre : Professeurs de la faculté des lettres de Lyon morts pendant la Seconde Guerre mondiale

Fond d'origine : 2400 W – Faculté des Lettres de Lyon/Administration de l'université et scolarité

Date : 1948

Cote : 2400 W 335

UNIVERSITE DE LYON

4:-:-:-:-

ETAT

des services rendus à l'Université dans les camps de captivité
-:-:-

Nom : THOMAS
Prénoms : François Joseph
Date et lieu de naissance : 9 février 1908 à Vienne (Isère)
Nombre d'années de service dans l'Université : 9 ans
Diplômes Universitaires : Agrégation de Grammaire ; Doctorat ès Lettres(1938)
Fonctions dans l'établissement : Professeur de langue et littérature latines
à la Faculté des Lettres de Lyon
Lieu de captivité : Stalag V A
Durée : du 22 juin 1940 au 15 mars 1943, soit 33 mois
Nom et adresse des personnes les plus qualifiées pour confirmer la présente
déclaration :
M. Moreau Jean, 12 rue neuve des Boulets Paris XI°
Père Coesort, 131 boulevard George V Bordeaux

Détail des services rendus (Conférences , cours, travaux pratiques, sessions
à'examens).

Bien qu'ayant fait état à deux reprises de mes titres et
fonctions universitaires, j'ai toujours été maintenu dans des éta-
chements éloignés du Stalag auquel j'appartenais ; et je n'ai jamais
eu ni l'honneur ni la faveur d'être appelé à faire partie de
"l'Université" du camp.

**Titre : Professeurs de
la faculté des Lettres
de Lyon prisonniers
pendant la Seconde
Guerre mondiale**

**Fond d'origine : 2400
W – Faculté des Lettres
de Lyon/Administration
de l'université et
scolarité**

Date : 1946

Cote : 2400 W 335

UNIVERSITE DE LYON

4:-:-:-:-

ETAT

des services rendus à l'Université dans les camps de captivité
-:-:-

Nom : YON
Prénoms : Charles Albert
Date et lieu de naissance : 25 avril 1888 à Arcachon (Gironde)
Nombre d'années de service dans l'Université : 37 ans
Diplômes Universitaires : Docteur ès lettres
Fonctions dans l'établissement : Professeur de Philologie classique
Lieu de captivité : Oflag X B Nienburg
Durée : 16 mois
Nom et adresse des personnes les plus qualifiées pour confirmer la présente
déclaration :

Détail des services rendus (Conférences , cours, travaux pratiques, sessions
à'examens).

Quelques conférences de linguistique générale et de pédagogie. Leçons
particulières de latin à un petit groupe d'amateurs. Je n'ai eu en fait
qu'une activité intermittente et sans suite, ayant passé la majeure partie
de ma captivité à l'infirmerie du camp comme malade, et l'Université du
camp n'ayant d'ailleurs été effectivement organisée que plus tard, et je
ne songe nullement à me prévaloir de services aussi minces qui ne dépassent
pas ce qu'on devait attendre de la simple camaraderie entre prisonniers.-

Dès octobre 1940, le régime de Vichy promulgue plusieurs lois sur le statut des Juifs, faisant de ces derniers une catégorie à part de la population.

Celle du 21 juin 1941 règle les conditions d'admission des Juifs dans les établissements d'enseignement supérieur : un numerus clausus de 3% applicable aux étudiants juifs est instauré.

Bron, ce 12 septembre 1941

Levitte

Monsieur le Doyen
de la Faculté des Lettres
de Lyon

Monsieur le Doyen,

J'ai l'honneur de solliciter
de votre haute bienveillance l'autorisation
de m'inscrire pour l'année 1941-1942 à la
Faculté des Lettres de Lyon.

Etant juif aux termes de la
loi du 2 octobre 1940, je vous remercie sous ce pli
les renseignements sur mes études, ma situation
militaire et ma situation de famille.

Très agréé, Monsieur le
Doyen, l'expression de ma haute considération.

Levitte

LEVITTE Georges-Jules
8 rue de la Solidarité
Bron (Rhône)

Etudes poursuivies.

Etudes secondaires au Lycée de Gagnon de Metz (Moselle)
Bachelier A-philosophie.
Inscrit à la Faculté des Lettres de Paris pour
l'année 1938-1939.
Titulaire du Certificat d'Etudes Françaises
et du Certificat d'Etudes Latines.
Elève Titulaire à l'Ecole Pratique des Hautes Etudes (Sorbonne)
Elève de 2^e année à l'Ecole Nationale des Langues Orientales.
Ancien élève de l'Ecole du Louvre.

Situation militaire.

Sursitaire classé 1938/2
Mobilisé le 16 septembre 1939
Elève-Aspirant le 8 mai 1940
Centre d'Instruction d'Aspirants d'Infanterie.
Régiment de Marche du Lascac.
Promu Aspirant d'Infanterie le 25 août 1940.
Mis à la disposition du Secrétariat d'Etat à la Jeunesse
le 13 septembre 1940; affecté aux Chantiers de Jeunes.
Démobilisé le 9 juin 1941 (contingent mai 1941)

Situation de famille.

Célibataire.
Parents réfugiés de Metz (Moselle) à Paris.
Démobilisé pour la zone libre - impossibilité de rejoindre
le domicile d'avant-guerre en Alsace-Lorraine.

A Bron, le 12-9-41.

Levitte

Levitte Georges-Jules
8 rue de la Solidarité
Bron (Rhône)

Titre : Dossier d'un étudiant juif

Fond d'origine : 2400 W – Faculté des Lettres de
Lyon/Administration de l'université et scolarité

Date : 1941-1942

Cote : 2400 W 334

DÉCLARATION

DESTINÉE AUX ÉTUDIANTS AYANT LEUR DOSSIER DANS UNE FACULTÉ DE LA ZONE OCCUPÉE

L'étudiant qui signe la déclaration ci-dessous est inscrit à titre conditionnel :

Dès que les communications postales seront rétablies, il devra régulariser sa situation en demandant le transfert de son dossier. Dans le cas où ses déclarations seraient reconnues fausses, ses inscriptions irrégulières seraient annulées et des sanctions disciplinaires prises à son égard.

Rayez les indications qui ne vous concernent pas.

Je soussigné : Nom MARCUS

Prénoms Raymond

Né le 4 septembre 1920 à Paris - 12^{ème}

Département Seine nationalité Française

déclare, sur l'honneur, que mon dossier se trouve actuellement à la Faculté des Lettres de PARIS

ce dossier comprend : un acte de naissance, un diplôme de baccalauréat A. Philosophie, les C.E.S.

d' Histoire Ancienne, d' Histoire Moderne et Contemporaine, de Géographie et d' Histoire du Moyen-Age.

(Indiquer, s'il y a lieu, les certificats d'études supérieures déjà obtenus)

Je déclare, en outre, posséder les inscriptions suivantes sur les registres des Facultés des Lettres de Paris et Rennes

1^{re} inscription prise le 4 novembre 1938 à Paris

(Indiquer la date : mois, année)

2^{me} inscription prise le 14 mars 1939 "

3^{me} inscription prise le 15 novembre 1939 à Rennes

4^{me} inscription prise le 14 mars 1940 "

5^{me} inscription prise le _____

Je déclare également avoir pris auprès de la Faculté des Lettres de Paris

des immatriculations aux dates suivantes :

12 octobre 1940

Date : le 30 octobre 1941

Signature :

Raymond Marcus

Lyon, le 26 septembre 1941

Monsieur le Doyen

Je soussigné, Raymond MARCUS, né à Paris le 4 septembre 1920, demeurant à Lyon, Maison des Etudiants, 8 rue Jeanne Koehler, sollicite de votre haute bienveillance l'autorisation de prendre ma inscription à la Faculté des Lettres de l'Université de Lyon, en vertu de l'article 2 de la loi du 21 juin 1941. Je vous adresse, ci-joint, les renseignements qui vous permettront de statuer sur ma demande. En outre, je déclare que cette demande est unique, et que je n'en ai présentée aucune autre dans une autre Faculté des Lettres.

Je vous prie de croire, Monsieur le Doyen, à l'assurance de mes sentiments respectueusement dévoués.

Raymond Marcus

Cannes, le 16 décembre 1941

Monsieur le Recteur,

Étudiant juif ayant quitté PARIS au mois de septembre 1941, j'ai demandé à cette époque le transfert de mon dossier scolaire de la Faculté des Lettres de PARIS à celle de LYON, par la voie du Secrétariat d'Etat à l'Éducation Nationale (qui m'avait été indiquée par PARIS comme la seule mettant en communication les deux zones). J'ai en même temps présenté à la Faculté des Lettres de LYON une demande d'admission dans le Numerus Clausus des étudiants juifs, demande qui a été acceptée. Mais, me trouvant seul en zone libre, j'ai été obligé, pour des raisons matérielles et locatives, de changer de résidence. Je demeure désormais dans le ressort de l'Académie d'AIIX-MARSEILLE, et j'ai l'honneur de vous demander si le transfert de mon dossier à la Faculté des Lettres de cette Université est possible, auquel cas je vous prierais de bien vouloir le faire effectuer.

Avec mes remerciements, croyez, Monsieur le Recteur, à l'assurance de mes sentiments respectueusement dévoués.

Raymond Marcus

RAYMOND MARCUS
Né à PARIS, le 4 septembre 1920
Demeurant actuellement à CANNES, 1 rue Marcelin Berthelot

Prof. Étudiant vers les inscriptions de la Faculté de Lyon
Une pétition me concerne Primordia à Aix

Raymond MARCUS

Établissements fréquentés

École primaire communale, 51 rue de Charcuterie, Paris. 12^e (jusqu'en 1932)

Lycée Montaigne, à Paris, classe de 6^A (1932-1933)

Lycée Louis le Grand, à Paris, classes de 4^A à 1^{re} A, de Philo. plus et de Première supérieures préparatoire (1933-1939)

Lycée (1938-39 et 1940-41)

Faculté des Lettres de Rennes (1939-40)

Examens et Concours

Certificat d'études primaires (juin 1932), mention Bien

Concours général des Lycées et Collèges, classe de Première, 1937, troisième accessit d'Histoire.

Baccalauréat, première partie A (juin 1938), mention Bien

Baccalauréat, seconde partie, Philosophie (juin 1938), mention Bien

C.E.S. Histoire ancienne (novembre 1939), mention Assez Bien

C.E.S. Histoire moderne et contemporaine (novembre 1939), mention Bien

C.E.S. Géographie (juin 1940), mention Passable

C.E.S. Histoire du Moyen Âge (février 1941), mention Bien

Délégation

Délégue rectoral au Lycée annex de Jarcos de La Baule (Classe Inférieure), en qualité de répétiteur, du 24 novembre 1939 au 1^{er} août 1940. Au cours de cette délégation, suite des suppléances de quelques heures, j'ai rempli le service d'un professeur de Lettres en seconde A et A prime pendant trois semaines, et d'un professeur d'Histoire pendant trois mois, au cours desquels j'ai subi l'inspection de Monsieur l'inspecteur général A. Huby (notes jointes).

.../...

Etudes poursuivies

J'avais entrepris de préparer le concours d'entrée à l'école Normale Supérieure, et mes professeurs du lycée Louis le Grand m'engageaient à persévérer dans cette voie, mais les circonstances liées à la guerre m'ont obligé à venir en aide à ma famille en sollicitant un poste de délégué sectoriel. J'ai alors pourvu à la Faculté des Lettres la préparation de la Licence-ès-Lettres (mention Histoire et Géographie). Je devais, à la prochaine session de novembre, me présenter à Paris au C.E.S. d'Etudes Littéraires classiques, et obtenir un Diplôme d'Etudes Supérieures d'Histoire et de Géographie. Les récentes mesures de police prises par les autorités d'occupation m'ont incité à franchir la ligne de démarcation, et je viens vous demander l'autorisation de terminer ces études, tout au moins par l'acquisition du cinquième et dernier certificat de la Licence-ès-Lettres.

Raymond MARCUS

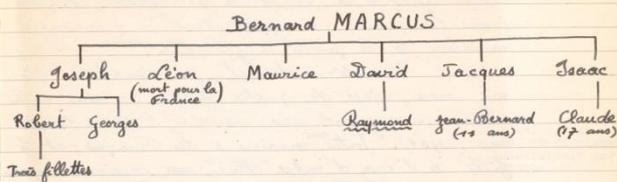
Ayant quitté précipitamment Paris, je m'excuse de ne pouvoir fournir avec précision les renseignements sur ma famille, n'ayant pas à ma disposition tous les papiers nécessaires pour les établir.

Etant né le 4 septembre 1920, je fais partie d'un contingent qui n'a pas été appelé à remplir ses obligations militaires, en raison de la suspension des hostilités.

Mon père, David Marcus, ayant contracté, au cours de sa seconde année de service militaire, une hernie double, qui le fit alors verser dans le service auxiliaire (1908 ou 1909), fut définitivement réformé à la fin de l'année 1914. Ses frères Joseph, Maurice et Jacques Marcus ont combattu en première ligne durant les quatre années de la Guerre mondiale, et son frère Léon Marcus, sergent au 31^{ème} régiment d'infanterie, a été tué à l'ennemi à Vouquois, le 23 mars 1916, après avoir fait l'objet d'une très élogieuse citation. Durant la guerre actuelle, ses deux plus jeunes frères, Jacques et Paac ont été mobilisés dans les services de l'arrière. Mes deux cousins, le lieutenant de réserve Robert Marcus (ancien Centralien) et le soldat Georges Marcus (tous deux fils de Joseph Marcus), après avoir passé toute l'année de la guerre sur le théâtre des opérations, dans la zone de

combat, sont actuellement prisonniers en Allemagne

Raymond MARCUS



Mon grand-père paternel, Bernard Marcus, établi en France dans la décennie qui suivit la guerre de 1870 et naturalisé français dès que les délais légaux furent écoulés, a donné huit garçons à notre pays. Deux d'entre eux étant morts en bas-âge, et mon oncle Léon Marcus étant tombé au champ d'honneur, cinq de ses fils survivent qui ont élevé leurs enfants, comme ils le firent eux-mêmes, dans l'amour de la France qui les a accueillis et que tous ont servi dans la mesure de leurs capacités.

1914-18	5 mobilisables - 4 mobilisés pendant la durée des hostilités - 1 mort.
1939-40	4 mobilisables - 4 mobilisés - 2 prisonniers

C'est à dire qu'un tiers des membres de notre famille capables de la servir ont donné leur vie ou leur liberté pour la défense de la France.

Si mon père, modeste employé, n'a pu assumer de plus lourdes charges que l'éducation d'un seul fils, il est à remarquer que

La famille fondée par mon grand-père comprend aujourd'hui, à la seconde génération, cinq français, cinq autres à la troisième génération, et trois jeunes françaises qui représentent les premiers membres de la quatrième génération.

Du côté maternel, je signalerai que ma mère, aînée de quatre filles, a été élevée à la maison de son père, à l'âge de huit ans (1901). Toutes mariées à des Français, et la fille de l'une d'entre elles, ma cousine, a épousé en 1938 le Lieutenant de réserve Marcel Duros, ingénieur des Mines, croix de guerre 1939-1940.

LYCÉE ANNEXE DE LA BAULE (Garçons)

Château-Favie

Notes de M. RUBY, Inspecteur Général sur M. MARCUS, Professeur.

M. MARCUS, répétiteur, a été chargé pendant plusieurs semaines de la suppléance de Mme Briouze, en congé. Je l'ai vu en classe de 6e A, pendant un cours d'Histoire ancienne, où il interrogeait sur Sparte et faisait un exposé sur Athènes au temps de Périclès.

Il y a chez lui de l'autorité et de l'aisance, la voix forte et bien timbrée s'écoute agréablement, l'information est précise et la présentation assez personnelle. Il reste à s'adapter plus exactement au niveau d'une classe de jeunes enfants, à mettre davantage en relief les lignes directrices du sujet, à savoir surtout éliminer les détails trop savants (l'étude des réformes de Cléisthène aurait dû être réduite de moitié). Mais M. Marcus, qui est d'intelligence pénétrante et qui a le plus vif désir de bien faire, se pliera facilement aux nécessités pratiques de l'enseignement dans les petites classes et saura tenir compte des leçons de l'expérience. Licencié de deux certificats de licence, candidat, en juillet prochain, à deux autres, il paraît désigné, s'il devient licencié, pour obtenir, conformément à son vœu, une dérogation d'enseignement : nul doute qu'il n'y rende des services appréciables.

Date de l'inspection : 10 mars 1940

L'Inspecteur Général

Fris connaissance le 27 avril 1940

Signé : Ruby

Signé : Marcus

Four copie conforme

Le Directeur

Signé : Flanque

*Palmarès du lycée Louis Le Grand
(1937-1938)
Classe de Philosophie*

— 33 —

PRIX SORBIE

Fondé par M. et Mme SORBIE, en mémoire de leur fils Robert, pour être décerné à l'élève de la classe de Mathématiques A2, qui se sera le plus distingué dans les sciences mathématiques, pendant le deuxième cycle de ses études au Lycée Louis-le-Grand.

Ce prix a été mérité cette année par l'élève :

OSWALD Jacques.

PRIX BINEAU

Fondé par le Général BINEAU, Sous-Chef d'Etat-Major de l'armée, et Mme BINEAU, en mémoire de leur fils Pierre-Louis-Marie-Henri BINEAU, décédé dans un accident de montagne, le 25 avril 1924. Ce prix est décerné à l'élève, lauréat du prix de Philosophie, dans la classe de Mathématiques.

Ce prix a été mérité cette année par l'élève :

DELLAS Jean, de Mathématiques 3.

PRIX DE TONNELLE

Fondé par Mme de TONNELLE, en mémoire de son fils, ancien élève du Lycée, lauréat de l'Institut, en faveur de l'élève qui remportera le prix d'honneur de Philosophie au Lycée.

Ce prix a été mérité cette année par l'élève :

MARCUS Raymond, de Philosophie 3.

PRIX POTEL

Prix fondé par M. et Mme POTEL, en mémoire de leur fils André, ancien élève du Lycée Louis-le-Grand, pour être décerné à un élève de nationalité française de la classe de Philosophie (nouveaux), qui aura fait ses études au Lycée Louis-le-Grand, depuis la Quatrième et qui se sera distingué, au cours de toute sa scolarité, par ses qualités morales et intellectuelles.

Ce prix a été mérité cette année par l'élève :

FORTIN Jean, de Philosophie 2.

PRIX CHATINIÈRE

Fondé par M. et Mme CHATINIÈRE, en mémoire de leurs fils André, ancien élève du Lycée, en faveur de l'élève qui remportera le prix d'honneur de Composition française en Première.

Ce prix a été mérité cette année par l'élève :

PARFAIT François, de Première A1.

PRIX VICTOR BÉRARD

Fondé par un groupe d'amis de M. Victor Bérard désireux de perpétuer son souvenir au Lycée Louis-le-Grand où il a terminé ses études. Ce prix est décerné par les professeurs de Première Supérieure à l'un des meilleurs élèves en Grec des différentes sections.

Ce prix a été mérité cette année par l'élève :

ROUSSEL Claude, de Première Supérieure 1.

PRIX DANIEL BÉRARD

Fondé par M. Albert BÉRARD, et attribué à l'élève de Rhétorique supérieure qui se sera le mieux distingué dans l'étude du Grec.

POULLAIN Philippe, de Première Supérieure 2.

LOUIS-LE-GRAND.

3.

— 34 —

PRIX DE L'ASSOCIATION DES ÉTUDES GRECQUES

Le Prix fondé par l'Association pour l'encouragement des études grecques en France, est décerné conformément à ses intentions, aux élèves :

SAUVAGNAC Roger, de Première Supérieure 2.

PRIX GUSTAVE BELOT

Fondé par Mme BELOT, en mémoire de son mari, professeur de Philosophie pendant 12 ans au Lycée Louis-le-Grand, puis Inspecteur général de l'Instruction Publique, pour être décerné, chaque année, à l'élève d'une des sections de Première Supérieure qui aura montré le plus d'aptitude et de goût pour l'étude de la Philosophie et de la Morale.

Ce prix a été mérité cette année par l'élève :

DUROSELLE Jean-Baptiste, de Première Supérieure 1.

PRIX DE L'EMPRUNT

Le prix fondé par les classes de Deuxième C2 et de Première C2 avec les arrrages d'une souscription à l'emprunt de la Défense Nationale de 1916, est décerné cette année à l'élève :

GILBERT-DESVALLONS Yves, de Seconde A1.

PRIX ACCORDÉ PAR LES ÉCLAIREURS DE FRANCE

Décerné à un élève des classes secondaires qui s'est particulièrement distingué dans l'étude des Sciences Naturelles.

Ce prix a été mérité cette année par l'élève :

BONNET Dominique, de Troisième A4.

PRIX OFFERT PAR LA LIGUE MARITIME ET COLONIALE

Ce prix a été mérité cette année par l'élève :

MARCUS Raymond, de Philosophie 3.

PRIX ACCORDÉS PAR LE COMITÉ FRANCO-ITALIEN POUR LA PROPAGATION DES ÉTUDES ITALIENNES EN FRANCE

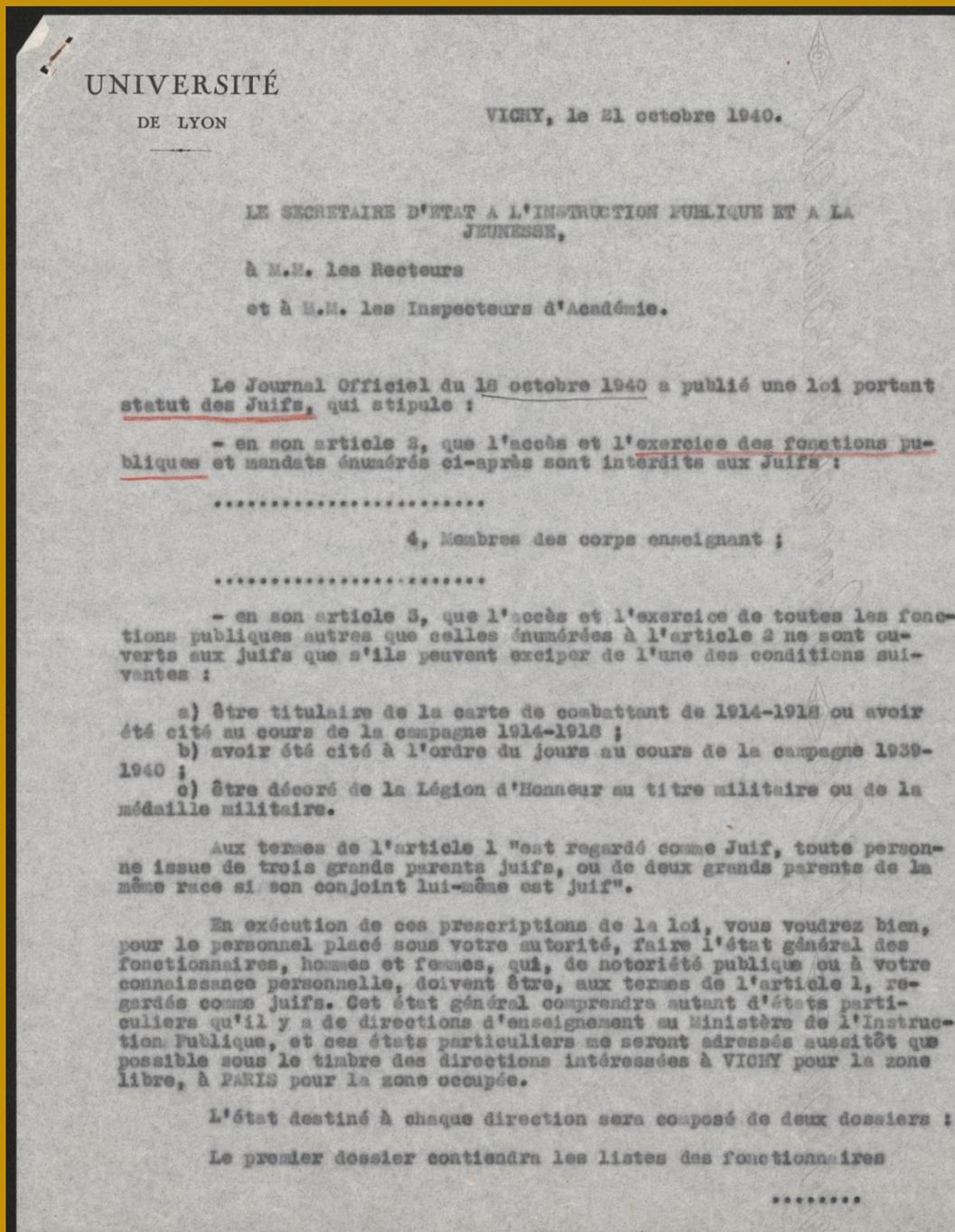
Bourse de Voyage en Italie

GUILLEMAIN Bernard, de Première Supérieure 2.

Prix

WATRIN Guy, de Première B.

La loi du 3 octobre 1940 « portant statut des Juifs » exclut les Juifs de la fonction publique d'État. Les enseignants doivent quitter leurs fonctions le 18 décembre 1940. Des dérogations peuvent être demandées, comme le montre le dossier du professeur Waltz, mais n'aboutissent pas toujours.



Titre : Dossier d'un enseignant juif

Fond d'origine : 2400 W – Faculté des Lettres de
Lyon/Administration de l'université et scolarité

Date : 1940-1941

Cote : 2400 W 334

UNIVERSITÉ DE LYON

Lyon, le II novembre 1940

FACULTÉ DES LETTRES

72, Rue Pasteur

Le Doyen de la Faculté des Lettres
à Monsieur le Recteur.

En réponse à la circulaire ministérielle du 21 octobre, j'ai l'honneur de vous adresser ci-inclus deux propositions de dérogation en faveur de M. René WALTZ, professeur de langue et littérature latines à la Faculté des Lettres, et de M. Jean MARX, directeur d'études à l'Ecole Pratique des Hautes-Etudes, temporairement à la disposition de la Faculté des Lettres.

Le Doyen

Le soussigné, Waltz René, professeur de langue et littérature latines à la Faculté des Lettres de Lyon, déclare être d'ascendance juive.

Lyon, le 31 octobre 1940

René Waltz

M. WALTZ René, né à Brest le 28 octobre 1875, professeur de langue et littérature latines à la Faculté des Lettres de Lyon.

CURRICULUM VITAE : Lauréat du Concours général, engagé volontaire (1894-1895), Elève de l'Ecole Normale Supérieure (1895-98); professeur au Collège de Château-Thierry (1898-99), agrégé des Lettres (1899), boursier d'études à la Sorbonne (1899-1900); professeur au lycée d'Alger (1900-1911). Docteur ès lettres (1909). Maître de conférences de philologie grecque et latine (1911). Professeur adjoint de langue et littérature latines (1913), professeur titulaire (1920) à la Faculté des Lettres de Lyon.

Mobilisé comme sergent au 444e Régiment d'infanterie (3 août 1914) classé dans le service auxiliaire (16 octobre 1915), promu adjudant (16 juin 1916), démobilisé le 30 janvier 1919.

Commissaire Régional des Eclaireurs de France depuis 1927 et membre du Comité directeur de cette association de scoutisme depuis 1931.

1°) SERVICES EXCEPTIONNELS :

- a) M. Waltz a consacré la plus grande partie de son activité à son enseignement et à ses recherches. Excellent latiniste et véritable entraîneur d'esprits, il a fait bénéficier de sa science et de ses dons d'animateur les générations d'étudiants qui ont passé par ses mains. D'autre part, la liste de ses travaux scientifiques montre qu'il a contribué de la façon la plus honorable au progrès des études latines, dont il est un de nos représentants autorisés au regard de la science étrangère.
- b) M. Waltz s'est aussi vivement intéressé au mouvement des Eclaireurs. Les postes élevés qui lui ont été confiés montrent à quel

point son dévouement, son entrain, ses qualités d'initiative ont été appréciés dans ce milieu.

2° SITUATION DE FAMILLE :

A épousé en 1900, Mlle Henriette CHANTAVOINE, fille d'Henri CHANTAVOINE, professeur de rhétorique supérieure au lycée Henri IV et professeur à l'Ecole Normale de Sèvres. Mme Waltz, agrégée de l'Université, a enseigné au Collège Sévigné, à la Ligue de l'enseignement d'Alger et au lycée de jeunes filles de Lyon; admise à la retraite le 28 septembre 1940. La famille CHANTAVOINE n'est pas de race israélite; Mme Waltz et ses enfants sont catholiques.

Sont issus de ce mariage 4 enfants, dont 3 vivants. (a) une fille, agrégée des sciences physiques, professeur au lycée de jeunes filles de Lyon; (b) une fille, premier prix du conservatoire de musique de Lyon, entrée en religion, et appartenant à l'ordre missionnaire des Franciscaines de Marie, actuellement à Alep; (c) un fils, ingénieur agronome, propriétaire-cultivateur au Chevallon-de-Voreppe (Isère), mari de Mlle Geneviève Leygue, fille d'un capitaine de frégate en retraite.

M. René Waltz a pour frère M. Pierre Waltz, ancien combattant de la guerre 1914-18, Doyen de la Faculté des Lettres de Clermont-Ferrand. Un autre frère, aujourd'hui décédé, était agrégé de grammaire et avait enseigné aux lycées d'Angoulême et de Niort.

3°) NATIONALITE ET ASCENDANCE : M. Waltz est français de naissance, fils de père et mère français. Son père, Adolphe WALTZ, né à Colmar en 1840 était un universitaire bien connu (voir notice complémentaire). Sa mère, Jeanne DREYFUS, était d'origine lorraine.

Son grand-père paternel (né vers 1810), fils d'un aubergiste alsacien, exerça les fonctions d'instituteur à Colmar; sa femme était sage-femme. Il prit sa retraite peu avant 1871, opta en 1871

pour la France et mourut quelques années après à Paris.

4°) LISTE DES TRAVAUX SCIENTIFIQUES :

- I.- Eloge d'André Chénier (inédit), couronné par l'Académie française (prix d'éloquence, 1900).
- 2.- La vie politique de Sénèque (Perrin 1909), ouvrage couronné par l'Académie française (Prix Marcellin Guéhin 1910); 462 pages in-8.
- 3.- Sénèque, De Otio, édition accompagnée de notes critiques et d'un commentaire explicatif (Hachette, 1909); 38 pages in-8
- 4.- Lamartine, Oeuvres choisies. Poésies (Hachette 1910); LXIV + 307 pages in-16.
- 5.- Lamartine, Oeuvres choisies. Prose (Hachette 1912); XLVIII + 300 pages in-16.
- 6.- Lamartine, Chefs-d'oeuvre poétiques, publiés avec une introduction, des notes et des notices; (Hachette, 1913); 277 pages in-16.
- 7.- Manuel élémentaire et pratique de prononciation du latin (Fontemoing 1914); 68 pages in-16.
- 8.- Sénèque, Dialogues, t. III (Consolations), texte et traduction (Collection des Universités de France, Les Belles-Lettres, 1923); X + 248 pages in-16.
- 9.- Sénèque, Dialogues, t. IV (De la Providence, de la Constance du Sage, De la Tranquillité de l'âme, de l'Oisiveté), texte et traduction (Collection des Universités de France, Les Belles-Lettres, 1927); 260 pages in-16.
- 10.- Sénèque, L'Apocoloquintose du Divin Claude, texte et traduction (Collection des Universités de France, Les Belles-Lettres 1934); X + 42 pages in-16.
- II.- Le Jeu de la Valisè (inédit), adaptation pour la scène française du Rudens de Plaute.

- 12.- Le Mariage de Sénèque (Revue des Etudes Anciennes, 1905, page 223-230).
- 13.- A propos d' Afranius Burrus (Revue de Philologie, 1910, pages 244-250.)
- 14.- Le lieu de la scène dans le Satiricon de Pétrone (Revue de Philologie, 1912, p. 209-212).
- 15.- Notes critiques (Revue de Philologie, 1914, pages 98-113).
- 16.- L'Enseignement du Latin (Revue universitaire, 1920, pages 325-339).
- 17.- Sur la crise de l'Enseignement Secondaire (Revue Bleue, 1921, page 625-630).
- 18.- Le Latin chez les filles (Revue de l'Université, 1924, pages 496-500).
- 19.- La Ière et la 9ème Bucolique (Revue Belge de Philologie et d'Histoire, 1927, n. 1-2, p. 31-58).
- 20.- Ego et Nos (Revue de Philologie, 1926, p. 219-237)
- 21.- La Tristesse de Lamartine (Revue de l'Université de Lyon, 1928, page 55-71).
- 22.- La IVe Eglogue et Asinius Callus (Mélanges Paul Thomas, Bruges 1930, p. 738-746).
- 23.- L'Ame de Virgile (Revue de l'Université de Lyon, 1930, p. 77-101)
- 24.- Lamartine et la Franc-Maçonnerie (Revue d'Histoire littéraire la France, 1931, p. 618-625).
- 25.- Donc® gratus eram (Mélanges de Philologie, d'Histoire et de Littérature offerts à Joseph Vianey, 1934, p. 5-7).
- 26.- Le Rôle de Secundus dans le Dialogue des Orateurs (Revue de Philologie, 1935, p. 296-301)
- 27.- Quelques remarques sur l'Épître à Bullatius (Horace, ép. I, II) (Revue des Etudes latines, 1935, p. 311-321).
- 28.- Contaminare dans Térence (Revue des Etudes latines, 1938, p. 269-274).

- 29.- Le Pari de Pascal, Commentaire analytique et critique (MERCURE de France, 1936, p. 279-294).
- 30.- Pour revivifier l'enseignement du latin (Per la studio et l'use del latino, ^{Roma} Instituto di Studi romani, 1939, p. 226-233).
- 31.- Autour d'un texte de Sénèque (Nat.Qu., IV, ~~p. 292-308~~ ^{par} 7); (Revue des Etudes latines, 1939, p. 292-308).
- 32.- Le De Clementia de Sénèque (Revue des Cours et Conférences, 1900, p. 91-100).
- 33.- Examen d'une phrase de Tacite (Hist. I, 40) (Mélanges Ernout, sous presse).

AVIS DU DOYEN : Le Doyen demande que, par dérogation à la loi du 18 octobre 1940, M. René Waltz soit maintenu dans ses fonctions de professeur de langue et littérature latines à la Faculté des Lettres de Lyon pour les raisons suivantes :

1) NATIONALITE ET ASCENDANCE. Depuis de nombreuses générations la famille de M. Waltz est foncièrement française, alsacienne ou lorraine. C'est une belle famille universitaire : le modeste instituteur de Colmar a eu pour fils et pour petits-fils 3 professeurs de Faculté qui tous, se sont acquis, par leur caractère ^{et par} leurs travaux une place en vue dans le haut enseignement français. M. René Waltz s'est lui-même allié à une autre famille d'universitaires, elle non israélite, en épousant la fille d'Henri CHANTAVOINE. De ce mariage est issue une descendance entièrement catholique : encore un professeur de l'Université, une religieuse missionnaire, un propriétaire-cultivateur. La famille Waltz apparaît ainsi solidement implantée dans la tradition intellectuelle, la tradition spirituelle et la tradition terrienne de la France.

2) SERVICES RENDUS A L'ETAT : Par son enseignement, par ses travaux, par son action aux Eclaireurs de France, M. Waltz a

été un bon serviteur de la France. Sa carrière, une carrière vraiment féconde, est maintenant presque terminée; il y a lieu de la lui laisser continuer jusqu'à son terme normal.

3) DIFFICULTE DE REMPLACEMENT : L'enseignement du latin représente, dans nos Facultés des Lettres, le service le plus chargé, et c'est un de ceux dont le recrutement est le plus difficile; en raison des exigences pratiques le nombre des chaires de cette discipline ne peut être réduit; cependant les latinistes qualifiés sont rares en France; il convient donc de les utiliser au maximum si nous voulons éviter une chute ^{rapide} ~~immédiate~~ de la qualité de cet enseignement.



LES ÉCLAIREURS DE FRANCE

Association reconnue d'utilité publique par Décret du 6 Août 1925

S. A. G. 6.501

Siège Social : 66, Chaussée d'Antin, Paris (9^e)

Adresser toutes communications
sans nom personnel

Secrétariat Général des Éclaireurs de France

Siège Provisoire : 11^{bis}, Rue de la Tour, Vichy

PF/DB ☒ Tel 42.31

Chèques Postaux : CLERMONT-FERRAND 258.99



Vichy, le 3 Novembre 1940

Monsieur Charles DUGAS
Doyen de la Faculté des
Lettres
L Y O N

Monsieur le Doyen,

Je réponds à votre lettre du 30 Novembre, par laquelle vous avez bien voulu attirer mon attention sur le cas du Professeur René Waltz.

Etant donné l'estime que je réserve à celui qui a rendu tant de bons services à notre Mouvement depuis de nombreuses années, j'avais déjà écrit à Monsieur le Ministre de l'Instruction Publique, afin de lui signaler la qualité de Commissaire des Éclaireurs de France du Professeur Waltz et l'excellent travail qu'il a toujours entrepris en faveur de notre Mouvement.

J'espère que cette démarche sera de quelque poids et s'ajoutera à vos propositions, afin de justifier une opportune exception.

Je vous remercie personnellement de ce que vous entreprenez en faveur de notre ami, et je vous prie de bien vouloir agréer, Monsieur le Doyen, l'expression de mes sentiments très distingués.

Le Commissaire National

Pierre François

Pierre François

Lyon, le 25 juin 1941

Le Professeur René WALTZ, de la Faculté des
Lettres de l'Université de Lyon, à
Monsieur le Secrétaire d'Etat à l'Instruction
Publique.

Monsieur le Secrétaire d'Etat,

Suspendu de mes fonctions de professeur de langue et
littérature latines à la Faculté des Lettres de Lyon le 18 décem-
bre 1940, par application de la loi du 3 octobre 1940 portant
statut des Juifs, j'ai l'honneur de vous demander de bien vouloir
me réintégrer dans ces fonctions, conformément aux dispositions
de la loi du 2 juin 1941, et particulièrement des articles 8 et
10 de cette loi.

Les titres que je puis faire valoir sont les suivants :

1. Ma famille est établie en France depuis le XVIIIe siècle,
c'est à dire depuis au moins cinq générations, ainsi que je l'ai
souvent entendu répéter par mon père. J'en pourrais faire la preuve
s'il m'était possible d'obtenir les actes de naissance de mes
ascendants, tous Alsaciens et nés en Alsace.
2. Je suis citoyen français.

Issu de quatre grands parents de race juive (aux termes de
l'article 1er de la loi du 2 juin 1941), je n'ai toutefois jamais
pratiqué la religion juive, non plus d'ailleurs que mes ascendants
directs (sinon dans leur première enfance).

Je suis marié à une catholique, de nationalité française.

Mes enfants sont catholiques (voir ci-dessous : situation de fa-
mille

3. Mon grand-père paternel, fils d'un aubergiste alsacien et père lui-même d'une nombreuse famille, était instituteur à Colmar. Il opta pour la France en 1871 et vint s'établir à Paris, où il mourut quelques années plus tard.

Mon père, Adolphe WALTZ, chevalier de la Légion d'honneur, ancien élève de l'École normale supérieure (section des Lettres, promotion de 1860), docteur ès lettres, fit une longue et brillante carrière dans l'Enseignement Secondaire et Supérieur et rendit à l'Etat français, soit comme professeur, soit comme administrateur, d'éminents services, dont les plus notables sont les suivants:

a) Sur la désignation de Victor Duruy, ministre de l'Instruction publique, il concourut en 1867, avec un groupe de jeunes universitaires d'élite, tels que Liard, Foncin, Petit de Juleville, Niewenglowski, à la fondation du lycée de Mont-de-Marsan, fondation à laquelle l'Empereur et surtout l'Impératrice attachaient un intérêt particulier.

b) Comme professeur de l'Enseignement secondaire, il enseigna successivement de 1863 à 1881, non seulement dans neuf lycées français, dont le Lycée Ampère de Lyon et le Lycée Charlemagne, à Paris mais également au Frytanée Militaire de La Flèche.

c) Nommé vice-recteur de la Corse en 1881 avec mission d'y organiser l'enseignement primaire public, il s'acquitta durant trois années de cette tâche importante, à la satisfaction non seulement du Ministère qui l'en avait chargé, mais de ses administrés, parmi lesquels il laissa des souvenirs qui ne sont pas encore éteints.

d) Comme professeur de l'Enseignement supérieur, il remplit les fonctions de professeur de langue et littérature latines à la Faculté des Lettres de Bordeaux durant 17 années (1883-1890), avec un intervalle de trois années durant lesquelles il fut détaché sur sa demande à l'École Supérieure des Lettres d'Alger (1887-1890).

Mon père, décédé en 1926, a eu cinq enfants, dont deux de son second mariage avec une catholique, de nationalité française, encore vivante.

Pour plus de détails sur le curriculum vitae d'Adolphe WALTZ, voir la notice spéciale figurant au dossier ci-annexé.

Qu'il me soit permis de signaler d'autre part un document de ce dossier, également honorable pour mon grand-père et pour mon père : la copie d'une délibération du Conseil municipal de Colmar, séance du 8 février 1862, allouant à mon père, alors élève de l'Ecole Normale Supérieure, avec les considérants les plus élogieux, une somme annuelle de 600 francs pour subvenir à son entretien. Il y est rappelé notamment que mon père, après de brillantes études à Colmar et à Paris, venait de remporter le prix d'honneur de philosophie au concours général des Lycées de Paris et qu'il occupait un des premiers rangs dans sa promotion à l'Ecole Normale. La lettre d'envoi adressée à mon père par le Maire de Colmar, M. de Peyerimhoff souligne le caractère exceptionnel de ce témoignage d'estime et de sympathie de ses concitoyens, et ajoute : " La ville de Colmar, j'en suis convaincu, s'applaudira plus tard d'avoir pressenti en vous un homme utile et capable de rendre des services à la société."

4. Ma situation personnelle est la suivante :

a) Né à Brest, le 28 octobre 1875, j'ai fait mes études aux lycées de Bordeaux, d'Alger et à Paris, au lycée Henri IV. Plusieurs fois lauréat du Concours général, j'y ai notamment obtenu en 1894, le prix de discours latin (prix Désiré Nisard). Ancien élève de l'Ecole Normale Supérieure (section des Lettres, promotion de 1895), agrégé des Lettres avec le n° 2, docteur ès lettres lauréat de l'Académie française, j'ai successivement enseigné au Collège de Château-Thierry, au lycée d'Alger, à la Faculté des

Lettres de Lyon. (1911-1940).

La liste de mes travaux scientifiques figure, ainsi que mon curriculum vitae, dans le dossier annexé à la présente demande.

b) Situation de famille.- Je suis marié et père de trois enfants vivants. Ma femme, fille de Henri Chantavoine, homme de lettres et professeur au Lycée Henri IV et à l'École Normale Supérieure de Sèvres, est elle-même agrégée de l'Université; elle a enseigné successivement au Collège Sévigné, à la Ligue de l'Enseignement d'Alger, au Lycée de Jeunes filles de Lyon.

Ma femme et mes enfants sont catholiques. L'une de mes filles est religieuse : elle appartient à l'ordre missionnaire des franciscaines de Marie et réside actuellement à Alep.

c) Services militaires .- Engagé volontaire (1894), j'ai été mobilisé et ai servi comme sous-officier du 3 août 1914 au 30 janvier 1919. J'ai été, du 17 septembre 1914 à ma démobilisation, attaché comme interprète au Service des prisonniers de guerre de la XVIIIe région.

d) Services rendus à la jeunesse : Scoutisme.- Ayant rempli durant 13 années les fonctions de Commissaire régional des Eclaireurs de France pour la région du sud-est, j'ai à ce titre organisé la dite région (comprenant actuellement les départements du Rhône, de l'Isère, de la Loire, de la Drôme et de l'Ardèche, et ayant compris en outre la Savoie et la Haute-Savoie). Je participe encore comme Conseiller provincial à l'administration de cette même région.

5.- Par lettre en date du 11 novembre 1940, M. le Doyen de la Faculté des Lettres de Lyon a demandé, par application de la loi du 3 octobre 1940 mon maintien dans mes fonctions de professeur de langue et littérature latines.

Par application de l'article 7 de cette même loi, j'ai demandé

à être admis à faire valoir mes droits à la retraite : mon dossier vous a été remis le 31 mars 1941.

Veillez agréer, Monsieur le Secrétaire d'Etat, l'assurance de mes sentiments respectueux et dévoués.